

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1189

présenté par

Mme Branget, M. Cosyns, M. Martin-Lalande, M. Taugourdeau et M. Courtial

-----  
**ARTICLE 19**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« agriculture, »,

insérer les mots :

« , la contribution du végétal à l'amélioration de l'environnement et de la santé, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de modifier l'article 19 pour introduire expressément dans la recherche sur le développement durable un volet sur la contribution du végétal à l'amélioration de l'environnement et les bienfaits du végétal sur la santé.